

"Un prix élevé" dans Süddeutsche Zeitung (1er mars 1957)

Légende: Le 1er mars 1957, commentant la signature le 25 mars à Rome des traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom), le quotidien bavarois Süddeutsche Zeitung s'interroge sur l'impact des dispositions du Marché commun sur l'économie allemande dans le contexte du commerce mondial.

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner Neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft und Sport. Hrsg. Friedmann, Werner; Goldschagg, Edmund; Schöningh, Dr. Franz Josef; Schwingenstein, August ; R Herausgeber Friedmann, Werner. 01.03.1957, Nr. 52; 13. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Ein hoher Preis", auteur:Thoma, Franz , p. 9.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/un_prix_eleve_dans_suddeutsche_zeitung_1er_mars_1957-fr-3d9a3268-b037-47af-ac45-0c1db23d7c6f.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Un prix élevé

Les dés sont jetés: en mars, le traité sur le Marché commun doit être signé à Rome et, s'il est ratifié par les Parlements, il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1958. Seules des questions de détail restent en suspens: l'essentiel est réglé. Après la fin franchement déplorable de tant de projets européens du passé – seule la Communauté du charbon et de l'acier fait exception à cette règle –, il y a donc enfin un succès tangible, salué par tous ceux qui pensent plus loin que leur propre borne frontière. Cependant, la réceptivité générale a cédé la place à une appréciation manifestement froide depuis que les détails sont connus. Et c'est compréhensible.

En effet, à y regarder de plus près, nous n'avons pas beaucoup de motifs de faire preuve d'un enthousiasme débordant. Le tout est entaché de trop de réserves, d'hypothèques et même de sacrifices. On pourra faire abstraction du fait que, dès le départ, on n'envisage qu'une solution européenne limitée, alors qu'un partage international du travail a d'autant plus de sens qu'il a lieu dans des espaces plus vastes. De ce point de vue, déjà, une zone de libre-échange des 17 pays de l'OECE serait préférable. Néanmoins, cela resterait un grand progrès si la libre circulation des marchandises et des services, et le libre choix du lieu de travail devenaient vraiment réalité, au moins, dans un premier temps, à l'intérieur des six pays, et si ces pays pouvaient ainsi être soudés aussi sur le plan politique. Les effets concomitants en seraient une plus grande productivité et un niveau de vie plus élevé – qui ne s'en enthousiasmerait pas?

Dans la réalisation pratique, il existe bien sûr d'importantes restrictions. On peut faire valoir des raisons convaincantes pour justifier que l'effet de l'exonération des droits de douane soit estompé par des listes d'exceptions. Chacun des pays, y compris la République fédérale d'Allemagne, a des branches industrielles structurellement faibles qu'il ne peut pas supprimer du jour au lendemain. Ce qui est plus grave, c'est que la France, le principal partenaire économique de la R.F.A., obtient dès le départ un *statut spécial* qui permet à ce pays d'apporter dans le Marché commun son système de droits à l'importation et à l'exportation, système confus et qui déjoue souvent dans ses effets les droits de douane proprement dits, de se protéger ainsi de la concurrence des partenaires et de s'assurer dans le même temps leur puissance économique et financière. Si, par ailleurs, étant donné que les agriculteurs allemands et français vivent manifestement dans une crainte réciproque constante, l'agriculture est presque entièrement exclue, il ne reste plus qu'une fraction de la libre circulation. Ainsi, la Commission européenne, superstructure bureaucratique qui devrait réaliser l'union douanière, menace de devenir la gestionnaire d'un protectionnisme plutôt qu'une institution libérale, ce protectionnisme étant de surcroît conservé par un tarif douanier unique vis-à-vis des pays tiers. Et puisque ce tarif douanier extérieur résulte de la moyenne arithmétique des droits de douane existants, les pays qui ont des droits de douane faibles, comme la R.F.A. et les Pays-Bas, les verront augmenter.

Ces hausses des droits touchent une part d'autant plus importante des importations ouest-allemandes que celles-ci s'étaient justement déplacées l'an dernier de l'autre côté de l'Atlantique et, en particulier, dans la zone dollar. On ignore encore dans quelle mesure le Marché commun reprendra les concessions tarifaires que ses différents membres ont accordées jusqu'à présent à des États tiers dans le cadre de l'Accord général de Genève sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'Angleterre examinera si l'intégration des colonies dans le Marché commun est compatible avec les dispositions du GATT. Les États-Unis, en principe favorables à l'union douanière, ainsi que le Canada et d'autres pays tenteront au printemps à la conférence du GATT de sauver leurs tarifs douaniers préférentiels, et on ne peut qu'espérer qu'ils y parviendront. À défaut, l'union douanière, après la limitation quantitative de notre liberté d'importation, aboutirait dans ses effets à une *discrimination* supplémentaire du commerce avec des *pays tiers*. Indépendamment de la problématique de la politique commerciale, cela ne saurait être dans l'intérêt allemand. L'augmentation, ces derniers temps, des importations bon marché d'outre-Atlantique a en effet considérablement contribué à la relative stabilité des prix dans la République fédérale d'Allemagne.

Ceci nous amène à une grande lacune de l'union douanière: l'absence d'harmonisation de la politique monétaire. L'établir, contre l'avis allemand, sur une base volontaire signifie y renoncer, comme le montre l'exemple de l'Organisation européenne de coopération économique, qui a en pratique échoué là-dessus. La politique monétaire autonome n'aura d'autre conséquence que de transférer le processus inflationniste des hausses de prix alimenté par les États qui présentent des tendances inflationnistes manifestes (comme la

France et l'Italie) vers les partenaires qui mènent une politique financière et monétaire saine (comme les Pays-Bas et l'Allemagne de l'Ouest), de manière encore plus persistante qu'à l'heure actuelle via les parités monétaires factices. Seule la dévaluation des monnaies surévaluées, principalement du franc français et de la lire italienne, permettrait de contrer ce phénomène – un choix difficile qu'on esquive avec succès depuis des années, ce que le citoyen allemand doit en fin de compte payer via des prix plus élevés dans son propre pays. Les monnaies faibles pèseront de tout leur poids sur les devises stables. On risque d'aboutir à une orientation vers la *mauvaise* monnaie plutôt que vers la bonne, vers le bas plutôt que vers le haut.

Sans aucun doute, de nombreux compromis utiles ont également été trouvés à Bruxelles, notamment pour les transports et le commerce entre les zones. Celui-ci se poursuit comme par le passé de sorte que, contrairement aux craintes initiales, la zone soviétique ne sera absolument pas assimilée à un pays étranger pour la politique douanière. En revanche, l'inclusion des régions d'outre-mer reste l'hypothèque la plus lourde. Il ne s'agit pas «seulement» du fait que la France, avec 511 millions de dollars, reçoit la part du lion, tandis que la R.F.A., avec 200 millions de dollars, paie la part du lion. Ce qui pèse plus lourd, c'est le risque que la R.F.A. *s'identifie à une politique coloniale* qui périclité. Seul l'emploi des fonds dans l'intérêt propre des colonies garantit que le fonds commun d'investissement facilitera le remplacement en douceur de la politique coloniale et ne deviendra pas l'instrument de sa prolongation. Une telle utilisation n'est toutefois en aucune manière assurée.

Même si l'orientation est fixée, de nombreux détails qui doivent encore être négociés pourront contribuer à éviter des évolutions indésirables et à ramener à un niveau supportable les *hypothèques malgré tout acceptées*. Cela semble nécessaire, ne serait-ce que parce que tout le compromis de Bruxelles a de toute façon presque atteint la limite du tolérable.